

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet
Affichage : 29/10/2018

Pour l'autorité compétente par
décret n° 2004-1004 du 10/10/04

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

5^{ème} séance de l'année 2018

Mercredi 17 octobre 2018

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2018.10.05/593

**Décision modificative n°1 pour l'année 2018 :
. Budget annexe Environnement et Cadre de Vie**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales sans condition de quorum, suivant l'ordre du jour de la nouvelle convocation datée du 12 octobre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance à cette date.

Présents : 24		
<u>Président</u>		
M. Eric	JALTON	
<u>Vice-Présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
<u>Autres Conseillers Communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusé représenté : 1
Vice-Président: Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Justin DESSOUT
Excusés non représentés : 14
Vice-Présidents: M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président) M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président) Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Corinne PETRO Mme Marie-Camille MOUNIEN Mme Francesca FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Mme Nadège THÉOPHILE Mme Ketty WALPO

Absents : 11
Vice-Président: M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Jocelyn LEREMON M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20181005593-DE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Madame Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE* a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU l'instruction M 14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU le budget en cours,

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 27 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe Environnement et Cadre de vie en *Section de fonctionnement* :

Prélèvements :

N°chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
Chap 65 Art 6573581	Participation 2018 traitement DMA SYVADE	8 000 000,00 €	-676 436,00 €	7 323 564,00 €
TOTAL		8 000 000,00 €	-676 436,00 €	7 323 564,00 €

Soit au total, **676 436,00 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2019

Affectation proposée :Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20181005593-DE

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 67 Art 678	Autres charges exceptionnelles	1 200 000,00 €	676 436,00 €	1 876 436,00 €
TOTAL		1 200 000,00 €	676 436,00 €	1 876 436,00 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu.

ARTICLE 2- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe Environnement et Cadre de vie (*Section d'investissement*) :

Prélèvements :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
OPE1005 Art 2135	ESTHETIQUE URBAINE	500 000,00 €	-5 000,00 €	495 000,00 €
				0,00 €
TOTAL		500 000,00 €	-5 000,00 €	495 000,00 €

Soit au total, **5 000,00 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations proposées :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
CHAP 20 Art 2051	IMMOBILISATION INCORPORELLE	7 730,63 €	5 000,00 €	12 730,63 €
				0,00 €
TOTAL		7 730,63 €	5 000,00 €	12 730,63 €

L'équilibre de la section d'investissement du budget annexe Environnement et Cadre de vie est maintenu.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20181005593-DE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **29 OCT. 2018**